

ST-BARNABÉ : J'avais perdu la vue le soir, depuis deux mois ; et je me suis lavé les yeux avec de l'eau de *Roses Bénites*, en promettant à N.-D. du Rosaire que si je recouvrais la vue je le ferais inscrire dans les Annales. Cette grâce m'a été accordée : à présent je suis parfaitement bien : Dame ONÉZIME RIVARD.

DANVILLE : J'ai deux faveurs à faire inscrire dans les Annales, faveurs obtenues par l'invocation de N.-D. du T. S. Rosaire : le feu avait pris à ma maison et on n'espérait pas pouvoir l'éteindre. Je sortis, en invoquant la Reine du Rosaire, avec promesse de publication, et aussitôt l'on vint m'avertir que le feu cessait : ma maison était sauvée. Mon cheval partit à l'épouvante avec ma petite fille de 9 ans, seule dans la voiture. J'invoquai encore la Reine du Rosaire et le cheval arriva à destination, sans accident.

Dame VVE R.

ST-PIERRE-LES-BECQUETS : Guérison instantanée d'une vive brûlure par l'application des *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE.—ST-BARNABÉ : Guérison obtenue pour une petite fille de 10 ans, d'un mal dans le nez, par l'usage des *Roses Bénites* : Dame B. G.—ST-CASIMIR : Dame B. O. guérie d'un mal de jambe qui la faisait beaucoup souffrir.—ST-STANISLAS : Actions de grâces pour une grande faveur obtenue immédiatement après l'usage des *Roses Bénites*, et la promesse de le faire inscrire dans les Annales : Dame G. BROUILLET.—ST-UBALD : Une guérison : A. B.—CLAREMONT, N. H. : Une enfant de Marie guérie d'une oppression qui la faisait bien souffrir.—GENTILLY : Actions de grâces à N.-